



Association des résidents
du LAC-DES-PILES inc.



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES

www.lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition juin 2008

MOT DU PRÉSIDENT

Patrice Trudel

Président

Chers membres,

Au printemps c'est toujours avec beaucoup de fébrilité que l'on attend la fonte des glaces. Cela annonce bien sûr la fin de l'hiver mais surtout l'arrivée de l'été et de ses beaux jours. Dans un environnement comme celui du Lac-des-Piles la saison estivale est en fait la haute saison, la saison la plus active. Nombreux sont ceux qui viennent profiter des joies de ce petit coin de paradis et des activités que l'on peut y pratiquer. Qu'ils soient visiteurs d'un jour ou d'une semaine, campeurs ou locataires, résidents saisonniers ou permanents, tous doivent chérir la diversité des activités pratiquées sur et autour de notre merveilleux lac. Cette diversité est une richesse qu'il nous faut préserver.

Certes, pour certains, la cohabitation peut sembler difficile, mais pour la grande majorité cette diversité constitue un atout. C'est d'ailleurs suite à un sondage effectué par notre association en 2005 que celle-ci s'est dotée d'un code d'éthique à l'intention des usagers du lac. **Civisme, respect et tolérance** en sont les concepts sous-jacents. Ce code demeure d'actualité et c'est la raison d'ailleurs pour laquelle nous nous permettons d'en inclure de nouveau une copie avec le présent Pilier. En ce début de saison, nous vous invitons à le relire de même qu'à le conserver dans un endroit bien à la vue afin que les membres de votre famille, vos invités et/ou vos locataires puissent également en prendre connaissance.

Notre code d'éthique contient également de nombreuses normes relatives à la sécurité nautique. Nous osons croire que l'ensemble des usagers sauront y adhérer et qu'encore cette année nous aurons aucun accident malheureux à déplorer.

Au moment, où vous lirez ces lignes, peut-être aurez vous déjà effectué votre première sortie

sur le lac. À tout événement, votre association aura procédé à l'installation des bouées et balises sur le lac afin de rendre la navigation plus sécuritaire. Nous vous invitons aussi à la plus grande prudence dans le cadre de vos activités.

D'autre part, nous aimerions vous rappeler que l'Assemblée générale annuelle de notre association aura lieu à **9h00, dimanche le 6 juillet prochain au Club de golf Ste-Flore**. Tel qu'indiqué au dernier Pilier, le rapport final de notre première évaluation environnementale vous sera présenté lors de cette rencontre. Monsieur Robert Lapalme, l'expert ayant procédé aux analyses exposera les résultats de l'étude et prononcera une conférence sur l'écologie des lacs. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer. Nous souhaitons donc vous voir en grand nombre.

Nous désirons également remercier tous ceux qui nous ont fait parvenir leur formulaire d'adhésion et leur contribution. De plus, nous remercions doublement ceux qui nous ont gentiment offert une contribution volontaire additionnelle. À tous, sachez que votre support nous est grandement apprécié.

De plus, nous aimerions profiter de l'occasion pour vous rappeler l'importance pour votre association de pouvoir compter sur l'engagement de nouveaux bénévoles. En acceptant de rejoindre le conseil de votre association vous assurez son renouveau et sa continuité et cela demeure primordial.

En terminant, je vous souhaite un été rempli de soleil et de plaisir.

Amicalement,

Patrice Trudel



Conseil 2007-2008

Trudel, Patrice,

Président

Tél.: (514) 971-4737 (résidence)

Courriel: patricetrudel@lacdespiles.org

Buisson, André,

Président ex-officio & relation avec la Ville
3721, Lac-des-Piles

Tél.: (819) 537-0067 (résidence)

(819) 533-3412 (chalet)

Courriel: andrebusson@lacdespiles.org

Larocque, Claude,

Vice-président & relation avec la Ville et environnement

175, Chemin St-Laurent, Shawinigan-Sud

Tél.: (819) 536-3732 (résidence)

(819) 538-9629 (chalet)

Courriel: claudelarocque@lacdespiles.org

Molesworth, Michael,

Secrétaire-trésorier

2321, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Tél.: (819) 538-7746 (résidence)

Courriel: michaelmolesworth@lacdespiles.org

Lampron, France,

Directrice - dossier environnement

2831, Lac-des-Piles,

St-Jean-des-Piles G0X 2V0

Tél.: (819) 533-4771 (résidence)

Courriel: francelampron@lacdespiles.org

Gervais, Maryse,

Directrice - dossier communications

3701, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Tél.: (819) 537-0067 (résidence)

Courriel: marysegervais@lacdespiles.org

Beauséjour, Michel,

Directeur sécurité nautique

1725, Lac-des-Piles, Grand-Mère

Tél.: (819) 533-4942 (résidence)

Courriel: michelbeausejour@lacdespiles.org

Le myriophylle à épis

France Lampron

Directrice environnement

Le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique, à croissance excessive et très envahissante. Elle est originaire d'Europe et d'Asie. Elle a été introduite en Amérique dans les années 40. Depuis environ 20 ans, elle s'est propagée à 47 États aux États-Unis. Elle a aussi contaminé la Colombie Britannique, l'Ontario, et le Québec.

Au début, sa propagation était associée à l'eutrophisation des plans d'eau (dégradation de l'état d'un lac). Maintenant, on sait que le myriophylle se développe aussi facilement dans un lac sain, que dans un lac contaminé. Depuis 2001, on note la présence et l'implantation progressive et très rapide du myriophylle dans des plans d'eau dits mésotrophes et oligotrophes, soit des lacs avec un bon niveau de transparence. Il s'implante dans les lacs à Touladi (truites grises), typiquement oligotrophe (se dit d'un lac pauvre en matières nutritives). Le Lac-des-Piles est un lac oligotrophe. La région de l'Outaouais et ses lacs oligotrophes, sont particulièrement touchés par ce fléau. Le myriophylle se propage de 2 façons:

Soit par mode sexuée, i.e. par la formation de graines

Soit par mode végétatif, i.e. par fragmentation de sa tige.

La fragmentation semble être le principal moyen de propagation. Ces fragments sont créés l'activité humaine, ou par l'action du vent, des vagues, ou des palmes de canards. Le passage d'une embarcation à travers une zone de myriophylle, présente un risque élevé de fragmentation de la tige. Ces boutures sont le principal mode de reproduction à distance de la plante. Les fragments qui se coincent dans les lames de l'hélice ou du bras d'entraînement du moteur, qui s'accrochent aux rames, à l'embarcation, ou encore qui se coincent sur la remorque de transport, sont par la suite relâchés dans l'eau, transportés par les courants d'une partie à l'autre du lac, ou même à un autre plan eau. De cette façon, des régions entières et même dans certains cas, des lacs à de grandes distances, sont envahis par le myriophylle. Il peut demeurer accroché à la coque des bateaux

et rester en vie pendant des semaines, s'il est gardé humide. Il présente alors un potentiel élevé de propagation.

En Nouvelle-Zélande, les mouvements inter-lacs des bateaux seraient presque exclusivement à l'origine du transfert de ces plantes aquatiques envahissantes. Il a la capacité de s'adapter dans des milieux aquatiques sains. La présence du myriophylle à épis, détériore l'esthétique, altère l'apparence visuelle des lacs. Effectivement, rien n'est plus loin de l'image de la saine nature recherchée par les amateurs de villégiature, que la croissance démesurée de ces plantes aquatiques. Elles interfèrent avec les activités récréatives. Le passage des embarcations à moteurs et même à rames, devient ardu, voire irréalisable. Le ski nautique devient impraticable dans les zones infectées. La myriophylle réduit l'apport en eau dans les canaux d'irrigation et cause même des problèmes de goût et d'odeur pour les réserves d'eau potable. Il va s'en dire, qu'il affecte les activités de baignade, de pêche, et la qualité de l'eau pour la consommation. Il se développe dans 1 à 4 mètres d'eau, mais peut aussi être retrouvé jusqu'à 10 mètres de profondeur. Au cours de la saison estivale, une tige croît à un rythme de 15 cm par semaine. À maturité, ses longues tiges flottent à la surface de l'eau, ce qui crée de l'ombre au dessus des autres espèces submergées. Il devient alors à moyen terme, la plante dominante et il le fait au détriment des autres espèces aquatiques présentes. Il a aussi un impact sur l'écosystème, la biodiversité et l'habitat des poissons. De plus, il paraît improbable, voire même impossible d'enrayer complètement cette plante aquatique à croissance excessive, lorsqu'elle est établie dans un plan d'eau. Le Lac à la Tortue est une bonne référence. Il est envahi par le myriophylle à épis et les résidents se débattent avec ce fléau depuis plusieurs années. Nous avons cru longtemps que le Lac des Piles, de par son acidité, était à l'abri de ces fléaux. Nous savons maintenant, par la littérature, que nous sommes à risque, comme n'importe quel autre plan d'eau. Nous devons réfléchir en tant que résidents, sur les moyens concrets pour préserver notre lac. Une réflexion s'impose concernant nos mises à l'eau personnelles et celles de nos invités.



Richard Carignan, Université de Montréal

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions et commentaires.

Je vous invite à consulter le site: www.mrnf.gouv.qc.ca voir publications/faune/myriophylle.pdf. qui a inspiré mon article.

Bon été à tous !

Source : Ministère des ressources naturelles et faune du Québec



**Assemblée
générale annuelle
le dimanche 6 juillet
2008**

Le comité vous convie à l'Assemblée générale annuelle le **dimanche 6 juillet 2008 à 9h00** au Club de golf de Ste-Flore. Principalement à l'ordre du jour, la présentation du bilan de santé du lac par M. Robert Lapalme, consultant en gestion de l'environnement en collaboration avec notre commanditaire BIONEST.

Avis à tous ceux qui souhaitent s'impliquer au sein du conseil d'administration de l'Association des résidents du Lac-des-Piles, venez poser votre candidature pour les postes vacants cette année (terme biennal).

Des prix pour les membres seront remis lors d'un tirage dont la présence est requise.

Vous êtes tous les bienvenus.
Votre comité.

Un
**Merci
spécial**

à notre directeur sécurité nautique!

Le comité souhaite remercier Michel Beausejour pour son travail d'installation des bouées de signalisation au lac cette année. Il participera aussi aux échantillonnages d'eau du lac en collaboration avec la Ville de Shawinigan et la Firme

Envirolac pour terminer le bilan de santé.

Vous pouvez le joindre par courriel à beausejour7278@hotmail.com ou michelbeausejour@lacdespiles.org. Par téléphone au 819-533-4942.

Policier à la retraite, il offre présentement ses services comme professionnel de la santé en tant que massothérapeute certifié.

Bonne chance Michel dans ta nouvelle carrière!

Maryse Gervais, Directrice des communications



Claude Larocque

Vice-président

Chers vous tous, à en juger par l'absence de commentaires sur mon premier article, je constate que le sujet du lavage des bateaux n'a suscité pas de grandes passions. MAIS je m'accroche quand-même et j'en ajoute en vous présentant, à titre d'information et pour alimenter notre réflexion à ce sujet, un résumé du « Règlement concernant l'accès aux lacs de Municipalité de Duhamel » :

Le lavage des bateaux, prise 2

deuxième partie...

LAVAGE

- Le lavage des embarcations à moteur est obligatoire pour avoir accès aux lacs situés sur le territoire de la municipalité de Duhamel (station de lavage installée sur la route menant aux principaux lacs de la municipalité);
- L'embarcation, la remorque, les viviers doivent-êtr bien lavés;
- Coût du lavage : 20\$;
- Une attestation du lavage du bateau, émise à la station de lavage, est requise pour la mise à l'eau;

ACCÈS AU LACS

- En plus du lavage du bateau, un permis d'accès aux lacs (vignette) est exigé pour la mise à l'eau; le coût varie entre 25\$ et 100\$, selon la grandeur du bateau (gratuit pour les résidants);
- L'accès aux lacs, pour une embarcation motorisée, doit obligatoirement se faire par un débarcadère public, ou un débarcadère privé approuvé par la municipalité;
- Toute infraction est passible d'une amende de 200\$ pour une première infraction et d'une amende de 400\$ pour une récidive.

Sondage sur la

Toponymie

Michael Molesworth, Maryse Gervais et Micheline Bureau

Secrétaire-Trésorier, Directrice des Communication et Collaboration spéciale

Lors du dernier envoi du Pilier, au mois de mars, un formulaire d'adhésion 2008-2009 était inclus à cet envoi. À l'endos, y figurait des suggestions pour la toponymie des routes circulant tout autour du lac et demandant sur une base volontaire des suggestions des résidants. Voilà tout ce qui a été compilé et nous aimerions que vous continuiez d'envoyer vos suggestions, jusqu'à ce que nous prenions les décisions concernant la toponymie.

Voici les suggestions reçues :

Pour la section Laperrière :

- Chemin de la Montagne-du-Lac-des-Piles
- Chemin Laperrière-du-Lac-des-Piles
- Chemin Lac des Piles, secteur Laperrière

Pour la section St-Gérard des Laurentides

- Chemin Benshaw, en l'honneur de la famille qui était en partie propriétaire de ce chemin
- Chemin de la Perchaude-du-Lac-des-Piles, n'est PAS approprié, car ça porterait à confusion étant donné que le lac Perchaude est voisin du lac des Piles. Du côté de St-Gérard, il faudrait omettre Lac-des-Piles, parce que les gens associent ce nom avec le secteur Grand-Mère.
- Chemin du Canard-du-Lac-des-Piles
- Chemin du Lac Canard-du-Lac-des-Piles
- Chemin Lac des Piles, secteur Lac Canard
- Chemin Lac des Piles, secteur St-Gérard des Laurentides
- Chemin du Parc-du-Lac-des-Piles-Section St-Gérard (dénomination la plus précise est importante pour l'efficacité des services

Pour la section Grand-Mère

- Chemin de la Chapelle-du-Lac-des-Piles (2 fois)
- Chemin du Lac-des-Piles (3 fois)
- Chemin de la Marina du Lac-des-Piles (2 fois)
- Chemin du Sauvage, était ainsi appelé depuis 1898 sur les cartes géographiques

les plus anciennes et patrimoniales de Ste-Flore, ancien village avant la fusion avec Grand-Mère, et il fut ainsi jusqu'en 1995.

- Chemin du Portage, plusieurs générations l'ont appelé ainsi. C'était la "trail" utilisé par les amérindiens pour rejoindre la rivière St-Maurice, aux Piles.
- Chemin Lac des Piles, secteur Grand-Mère

Pour la section Grand-Mère, à droite

- Chemin de la Baie Vincent
- Chemin de la Baie Vincent du Lac-des-Piles
- Chemin de la Baie Audy-Vincent

Est-Ouest

- Rue Jean du Lac Piles (aussi court que possible)

Pour la section St-Jean-des-Piles

- Chemin de la Baie Martin-du-Lac-des-Piles (2 fois mais pour une autre, c'était trop long)
- Chemin de la Baie Martin (2 fois)
- Chemin du Lac-des-Piles
- Chemin Lac des Piles, secteur St-Jean-des-Piles
- Chemin des Outardes
- Chemin du Grand Héron bleu

Pour tous les secteurs

- Chemin du Royaume des taxes

Secteur Chemin Laperrière

Lors de la récente réunion de l'Association des résidants du Chemin Laperrière, il a été proposé et unanimement résolu que le nom Chemin Laperrière du Lac-des-Piles soit retenu pour cette portion de chemin au Lac-des-Piles. Une demande officielle sera acheminée au département de toponymie de la ville par l'association.

Suite à tous les commentaires recueillis en 2008, le conseil d'administration fera une proposition officielle au nom de l'association qui représente la majorité des résidants au Lac-des-Piles.

Quand ai-je besoin d'une carte de conducteur?

MAINTENANT,

- si vous êtes le conducteur d'une embarcation motorisée de moins de 4 m de longueur*
- si vous êtes le conducteur d'une motomarine*
- si vous êtes né après le 1^{er} avril 1983*

15 septembre 2009, tous les conducteurs



www.cartebateau.com/permisdebateau,
www.examenbateau.com

Avec le retour des beaux jours et des villégiateurs, nous jugeons important de rappeler à tous les règles relatives quant à la garde et au contrôle des animaux domestiques. Les extraits suivants sont tirés du règlement municipal de la Ville de Shawinigan à cet égard.

8.2.5 Matières fécales

Il est interdit de laisser les matières fécales d'un animal dans un lieu public ou sur un terrain privé. Le gardien de l'animal doit les enlever immédiatement et en disposer d'une manière hygiénique, soit en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter dans les poubelles. Lorsque les matières fécales d'un animal se trouvent sur le terrain privé de son gardien, ce dernier doit en disposer dans un délai raisonnable.

8.2.10 Garde de l'animal sur le terrain

Tout gardien d'un chien ou d'un chat doit garder son animal sur le terrain qu'il occupe ou dont il est propriétaire, de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans la Ville.

8.2.11 Chien tenu en laisse

Dans les rues, les chemins publics, les parcs et dans tout endroit public, un chien doit toujours être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale d'un mètre vingt-deux (1.22 m) et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Pour devenir membre de l'association:

Adhésion 35\$.

Par la poste, casier postal 641, Grand-Mère, G9T 5L3 ou
par courrier électronique info@lacdespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété ?
Si oui combien vaut-elle?
Estimation gratuite.



Équipe Serge Laroche
Agent Immobilier Affilié,
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,
819-537-5000

*Sur la photo, il y a Serge Laroche et Linda Gauthier.

Partenaire dans vos projets!



H. Matteau & Fils

GRAND-MÈRE 538-3381
SHAWINIGAN 539-8328
ST-TITE 365-5800

DANIEL GRENIER
Directeur des opérations

891, 7e Avenue, Grand-Mère (Québec) G9T 2B9
Tél. : (819) 538-3381 • Fax. : (819) 538-0207

Sport Marine
Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec

124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)
Téléphone : (450) 777-1101 / simon@sgsportmarine.com
www.sgsportmarine.com

Desjardins
Caisse Desjardins
de la Vallée-du-Saint-Maurice

Alain Tessier, B.A.A.
Directeur général

VILLE DE SHAWINIGAN
un courant d'énergies

Lise Landry
Mairesse de Shawinigan

HORTIS
PÉPINIÈRE DU PARC

1320 Rg St-Joseph,
St-Mathieu-du-Parc
(chemin de la cabane chez Hill)
819 532-2068
www.pepiniereduparc.com

Pomplo
Vente • Installation • Réparation
Résidentiel • Commercial • Agricole

Analyse, traitement de l'eau, pompes et nettoyeur à pression

871, 6e Avenue, Grand-Mère
(Québec) G9T 2H9
Tél. : (819) 533-1001

R.B.Q.: 8273-5234-24

Quais traditionnels faits de pruche*

* La pruche est le meilleur bois pour la fabrication d'un quai selon « Pêche et Océan Canada »

B.O.B. Marc Bordeleau
536.9209

GARAGE STE-FLORE 1999 INC
Guy Tessier et Josée Durocher, props

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
INJECTION ÉLECTRONIQUE
INSTALLATION DE PARE-BRISE
VENTE DE PNEUS

3320, 50e Avenue
Grand-Mère, Qc
G9T 1A3

Tél.: (819) 538-2011
Fax: (819) 538-1466

CONSTRUCTION J.L. BELLEMARE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

• Rénovation & construction de tous genres
• Construction de hangar à bateaux
• Rénovation de quais

R.B.Q.: 2262819702

Estimation gratuite

(819) 996-8480 (819) 538-8480

excavations R.M.G. INC.
René Ricard PRÉSIDENT
(819) 538-8265
R.B.Q. 2200-4253-51
ISO 9001

Tél.: (819) 538-2282
Cell.: (819) 536-9008
Fax: (819) 538-6272

3389, 4e Rue, Grand-Mère
(Québec) G9T 5K5

• Excavation: industrielle, commerciale et résidentielle
• Location de machinerie lourde • Travaux forestiers

Pour vos travaux estivaux...



Shawinigan
726, 4^e Rue (819) 536.2531
2562, des Hêtres (819) 539.5414
4100, Boul Royal (819) 539.8328

Grand-Mère
891, 7^e Avenue (819) 538.3381
Saint-Tite
700, Rue Notre-Dame (418) 365.5800



CLINIQUE CHIROPATIQUE BELLERIVE
Dr Claude Bellerive, d.c.
chiropraticien

1197, 6e Avenue, Grand-Mère Tél. : (819) 538-1761